



# Communiqué de la CGT Finances Publiques

Syndicat national CGT Finances Publiques

- Case 450 ou 451 • 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex • [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)
- Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr) • [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr) • Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Finances  
Publiques

Montreuil le 17 mars 2016

## Communiqué de la CGT suite à l'audience avec le directeur général concernant la retenue à la source



Les organisations syndicales ont été convoquées en urgence ce matin pour une réunion d'information sur la mise en œuvre de la retenue à la source, suite aux annonces faites dans la presse par les ministres. A l'issue de la réunion, le dossier de presse a été communiqué aux organisations syndicales, ainsi que les questions/réponses transmises aux directeurs !

Le directeur général a rappelé l'importance de la réforme qui sera « un très, très gros travail » et le rôle primordial que joue la DGFIP tant au plan de sa conception avec la DLF, que de sa mise en œuvre. L'annonce de cette réforme aura d'importants impacts sur l'organisation de la DGFIP, sans qu'ils soient connus aujourd'hui .

La CGT a rappelé son opposition de principe à cette réforme tant pour l'ensemble des citoyens que pour les agents de la DGFIP. Sa position est d'ailleurs bien connue du directeur général qui l'a relayée au niveau ministériel.

Pour autant, la réforme est décidée et maintenant bien engagée. Les premières annonces faites à l'égard du public, nous interpellent sur les moyens de sa faisabilité.

S'il s'agit d'un défi à réussir comme le présente le directeur général, il faut donner les moyens à la DGFIP d'y parvenir. Sinon, en cas d'échec, c'est la fin de la DGFIP parce qu'elle sera attendue au tournant, par tous les détracteurs du service public.

Compte tenu de la charge de travail qui s'annonce, la CGT FINANCES PUBLIQUES a demandé l'arrêt des suppressions d'emplois et dans l'immédiat, l'appel de toutes les listes complémentaires au concours. En effet, si l'on ne veut pas dégrader encore plus les autres missions de la DGFIP et les conditions de vie au travail des agents, il faut un signe fort de la part des ministres pour rassurer les personnels sur le fait qu'il ne s'agit pas de la casse de la DGFIP. Nous ne sommes pas face à une « simple » réforme structurelle interne à la DGFIP, mais bien devant un changement profond pour tous les citoyens.

Sur les aspects techniques de la réforme la CGT FINANCES PUBLIQUES avait beaucoup de questions qui n'ont pu être abordées lors de cette réunion. Il a été convenu qu'elle les ferait parvenir à la direction générale, en amont du groupe de travail prévu le 1er avril 2016.

Le directeur général a essayé de rassurer les organisations syndicales, sans convaincre la CGT FINANCES PUBLIQUES, sur les motifs de la réforme. Ces motifs ne seraient pas de supprimer des emplois, ni de faire suite à des critiques sur le travail de la DGFIP (difficile de contester un taux de recouvrement de plus de 99% !), mais de répondre à une préoccupation strictement économique : le caractère contemporain de l'impôt.